

SUJET 39 :

ECONOMIE GENERALE :

1) Définitions :

- **Parité de change** : rapport de change entre une monnaie donnée et une monnaie de référence dans un régime de changes fixes.
- **Balance des paiements** : c'est un document comptable qui retrace l'ensemble des transactions économiques et financières entre un pays et le reste du monde pendant une période donnée (en générale un an)

NB : une balance des paiements peut s'établir également pour récapituler les transactions entre un espace économique donné et le reste du monde.

2)

❖ Effets positifs :

- augmentation des IDE
- Création d'entreprises
- Création d'emplois
- liquidité des banques
- Développement des marchés financiers
- Facilité d'accès aux crédits

❖ Effets négatifs :

- Dépendance financière
- Fuite des capitaux
- Endettement excessif
- Rapatriement des capitaux

3) Les freins au développement des pays pauvres :

- Faiblesse de l'épargne locale
- Clientélisme politique
- Mauvaise gouvernance
- Instabilité politique
- Investissements improductifs etc.

4) Stratégie de l'industrie de substitution aux importations :

Elle consiste à produire localement les biens de consommation courante précédemment importés puis progressivement les biens d'équipement.

Exemple : La fabrication du savon par une entreprise locale

ECONOMIE D'ENTREPRISES :

1) Définitions :

- ❖ **Oligopole :** c'est un marché sur lequel on a un petit nombre d'offeurs pour une multitude de demandeurs
- ❖ **Décision :** c'est le choix d'une solution par rapport à un problème identifié.
- ❖ **Stratégie de produit :** Ensemble des actions menées par l'entreprise pour agir sur le produit de façon à mieux le vendre.

2)

- ❖ **La régulation par anticipation :** l'entreprise agit en prévision des éventuelles perturbations externes.
- ❖ **La régulation par alerte :** l'entreprise agit au moment où le phénomène perturbateur a lieu.
- ❖ **La régulation par erreur :** elle consiste à corriger les écarts entre les objectifs et les résultats obtenus.

3)

❖ Pouvoir de décision centralisé :

AVANTAGES :

- rapidité et clarté dans la prise de décision.
- Possibilité de situer les responsabilités.
- Absence de conflits d'autorité

INCONVENIENTS :

- Rigidité dans la procédure de prise de décision.
- Absence d'initiative
- Gestion autocratique.

❖ Pouvoir collégial :

AVANTAGES :

- Participation accrue des travailleurs à la prise de décision.
- Motivation
- Prise d'initiatives
- Pluralité des compétences

INCONVENIENTS :

- Conflits d'autorité
- Lenteur dans la prise de décision
- Problème de coordination